

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°3
	INTITULE DU POSTE	Brigade départementale – à gestion REP+
	PLACE DU POSTE	L'enseignant faisant partie de la brigade départementale REP+ est un enseignant rattaché administrativement au sein d'une école REP+. Il exerce donc sous l'autorité hiérarchique de l'IEN en charge de la circonscription dans laquelle figure son école de rattachement. En revanche, la détermination des remplacements qu'il exerce relève de la responsabilité de la DSDEN et notamment de la DP-4.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La refondation de l'école prioritaire prévoit des temps de concertation/formation pour les enseignants des écoles REP+ pour un total de 9 ½ journées. Il convient donc d'assurer les remplacements de ces enseignants sur ces temps.
	MISSIONS	L'enseignant BD REP+ est donc chargé d'assurer le remplacement ponctuel d'enseignants du 1er degré, de la petite section jusqu'au CM2. Son enseignement s'inscrit dans la continuité pédagogique de la classe et dans le projet de chacun des réseaux. Selon la période et les besoins, d'autres missions de remplacement (maladie, formation continue...) peuvent leur être confiées.
	FONCTIONS	La brigade REP+ départementale est répartie par secteur géographique regroupant quelques villes au sein du département, en fonction des lieux d'implantation des réseaux. Elle est mise à disposition de chacun des réseaux REP+ de ces secteurs selon un calendrier annuel préétabli. L'organisation des temps de concertation des enseignants du 1er degré est mise en œuvre par les IEN des circonscriptions de chaque secteur, dans le cadre de la prise en charge par le brigadier REP+ d'une classe, par demi-journée a minima. Les enseignants de la brigade REP+ bénéficieront de temps de regroupement et de formation spécifiques à leur mission.
	COMPETENCES	Capacité d'adaptation- Mobilité- Expérience éventuelle en éducation prioritaire.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le poste est ouvert aux enseignants du 1 ^{er} degré sans condition particulière
	NOMINATION	La nomination sur le poste se fait par les opérations de mouvement 1 ^{er} degré.
	REGIME HORAIRE	Le régime horaire des BD REP+ est celui des remplaçants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Sans objet. Nomination par le mouvement.
	CONTACT	Pour les questions administratives : bureau DPE4 : ce.dpe13-formation-replusplus@ac-aix-marseille.fr